www.shiatsuformationpro.fr
info@shiatsuformationpro.fr
contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

INSCRIPTION FORMATION SHIATSU

Journée pour les professionnels

Dates : Mercredi 12 Juin 2024

Horaires : 9h00/13h – 14h30/17h30 avec pauses à 11h et à 16h

Lieu : salle des fêtes de Vaillac

thème : Massage traditionnel japonais
Le microbiote intestinal

Participation : 90€ (dont 30€ d'arrhes)

Repas de midi: chacune amène et partage !
Végétarien ou végétalien pour une digestion plus légère.

Pauses : des tisanes seront à disposition ainsi que des fruits frais et secs

Attestation : en tant que prestataire de formation, une attestation de formation professionnelle vous sera délivrée par ShiatsuFormatioPro, prestataire de formation enregistré auprès de la DIRECCTE Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Clôture des inscriptions : **Samedi 1er Juin 2024**

www.shiatsuformationpro.fr
info@shiatsuformationpro.fr
contact : Hélène Blandin 06 81 21 29 64

JOURNÉE FORMATION SHIATSU

Bulletin d'inscription à envoyer avant le 1er Juin 2024

à Association QiOne, chez Hélène Blandin, 24 Place de l'épicerie Delin, 46240 Vaillac

Nom : …… Prénom : ……

Né(e) le : ……..…… à : ……

Adresse postale :
……
……

Adresse mail :
……

Tél portable : …….

JE M'INSCRIS à la journée de formation proposée par ShiatsuFormationPro en envoyant:

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- 1 chèque d'arrhes de 30€ qui sera encaissé à l'inscription (ou par virement bancaire – demander le rib)
- 1 chèque de 60€ qui sera encaissé après la journée de formation (ou par virement bancaire)

Chèques à l'ordre de l'Association QiOne

ANNULATIONS

- Du fait de l'organisateur :

En cas d'annulation de la formation, toutes les sommes versées seront remboursées et une nouvelle date de remplacement sera proposée

- Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation de participation, et uniquement pour raison de force majeure, l'organisateur devra être prévenu avant le 1er Juin 2024. Le chèque d'arrhes de 30€ est retenu et encaissé par l'association QiOne. Le chèque de 60€ est restitué au stagiaire.
En cas d'annulation de participation après le 1er Juin 2024, les 2 chèques de 30€ et 60€ sont retenus et encaissés par l'association QiOne.

A ……. Le ……

Signature du stagiaire précédée de la mention « **lu et approuvé** »